



Garde de ma fille, présentation d'un faux document au JAF

Par **soniab**, le 11/11/2012 à 20:51

Bonjour,

Je suis séparée avec le père de ma fille (nous n'étions pas mariés) depuis plusieurs mois. Nous avons une fille âgée de 2 ans.

Mon ex avait déposé une requête auprès du JAF pour demander une garde alternée. Suite à cela, nous étions convoqué en septembre pour une audience devant le JAF afin qu'il statue sur la garde de notre fille.

Une semaine avant l'audience, j'ai déménagé à 50 km pour me rapprocher de ma famille. Le père de ma fille avait déjà quitté le logement 2 mois avant mois à quelques km d'où nous vivions.

Mon ex et son avocate ont dit au juge, le jour de l'audience, que je suis partie sans lui dire et que je l'ai fait exprès pour rendre impossible la garde alternée (vu l'éloignement géographique). Cependant, je suis partie car je subissais des violences de la part de mon ex et j'avais fait des mains courantes qui n'ont pas suffi au juge qui dit que se ne sont que des mains courantes et pas des plaintes. J'ai également fournie une attestation de mutation professionnelle de mon employeur.

Mon ex a alors demandé la résidence de l'enfant chez lui et un droit de visite et d'hébergement pour moi.

Le juge a statué 15 jours plus tard et mon ex a obtenu la garde de notre fille (âgée de 2 ans et pas encore scolarisée).

Concernant la situation professionnelle de mon ex, il est au Pôle Emploi et a dit qu'il était recruté en aout 2012, que notre enfant sera confiée à sa mère et sa sœur pendant ses heures de travail.

Hors, il a fourni un faux document au juge car c'est un faux contrat de travail(j'en ai la preuve). Je vais faire appel de la décision.

Ais-je des chances qu'il soit "puni" par le juge en appel pour présentation de faux documents ? car il a menti à un magistrat concernant son emploi "fictif" et les attestations disant que c'est sa mère et sa sœur qui s'occuperont de ma fille la semaine, prouve qu'il fait autre chose de ses journées que de s'occuper de notre fille, alors qu'il est au chômage depuis plusieurs mois ? Merci de me répondre.

Par **doliana**, le 12/11/2012 à 23:43

Bonjour,

C'est horrible ce que vous vivez,il faut faire appel c'est la seule solution!

Je suis également en attente d'un jugement pour la garde de mon fils de 18 mois et toutes les choses que je lis me font très peur.
Je vous souhaite bcp de courage...

Par **soniab**, le **13/11/2012** à **07:54**

Bonjour,

Oui cette situation est très difficile à vivre au quotidien, j'en souffre énormément.

La justice a détruit ma vie car ma fille est tout pour moi, je n'ai fait depuis sa naissance que lui donner de l'amour et penser à son bien-être.

Le père m'en a fait voir de toutes les couleurs, il fait tout pour me séparer de ma fille.

Oui je vais faire appel et c'est aujourd'hui la seule chose qui m'aide à avancer.

Merci à vous.

Par **doliana**, le **13/11/2012** à **23:06**

C'est pareil pour moi je vis un enfer et j'espère ne pas avoir à vivre la même chose que vous...

Par **Obaorack**, le **08/12/2014** à **03:03**

Je compatis, le père de mon fils a réussi à obtenir la garde de mon fils. Ça fait 6 mois que je ne vois mon enfant. Le juge d'arrondissement de Versailles m'a imposé un droit de visite dans une association hors il n'y a pas de places depuis 6 mois et parce que j'ai refusé un Rdv dans l'enceinte on me reproche de ne pas vouloir voir mon enfant. Alors que je clame les manipulations du père de mon fils, mon enfant de 3 ans est totalement instrumentalisé. Aucun suivi psychologique n'a été mis en place pour lui. Je n'ai pas eu un avocat pour faire appel je vais déposer un faux en écriture. Qu'en pensez-vous ?